

La retraite ne doit pas redevenir l'antichambre de la mort

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2019
TEMPS DE LECTURE : 2 MIN.

Les derniers arbitrages du projet Macron de retraite universelle par point se discutent apparemment en catimini dans les couloirs du palais présidentiel.

Alors que le Président de la République affirme ne pas vouloir toucher à l'âge légal à 62 ans il se prépare le recul des départs en retraite d'abord à 64 ans puis 65 ans.

En effet, en faisant le choix du projet Delevoye du régime universel à point, l'âge légal devient secondaire, c'est l'âge pivot qui compte désormais et le Gouvernement veut le fixer à 64 ans.

Ainsi, une décote de 5% par an entre 62 et 64 ans serait appliquée quel que soit le nombre d'années passées à travailler. Un départ à la retraite avec une pension qui permet de vivre dignement deviendrait donc inaccessible.

Cela démontre que la réforme est avant tout financière afin de faire des économies sur le dos de tous les futurs retraités.

Cela démontre que cette réforme est faite pour faire travailler les salariés plus longtemps.

La dégradation des conditions de travail, les demandes de productivité exigées par les employeurs, la casse de l'emploi, amènent à ce que plus d'un salarié sur deux, aujourd'hui, ne soit plus en emploi à 62 ans. Cela démontre que tous les acquis en matière d'espérance de vie en bonne santé gagnés par la mise en place de notre système de retraite issu de la sécurité sociale volent en éclat.

L'équation est simple : partir à 62 ans avec une pension de misère ou tenter de travailler plus longtemps pour obtenir au moins 1000 euros si votre patron le veut bien!

En clair, pour Macron et le Patronat l'objectif est notamment de repousser l'âge de départ à la retraite pour ne pas avoir à la payer.

La solution coule de source, la mobilisation de tous s'impose contre le projet Macron et pour garantir, pérenniser et renforcer notre système de retraite solidaire par annuités et par répartition avec le retour d'un droit effectif de départ à 60 ans.

Montreuil, le 7 juin 2019

La CGT © 2018 Tous droits réservés - [Mentions légales](#)